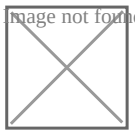

Préavis SCM et vente locaux sans garantie

Par **Sonnate**, le **27/09/2013** à **23:21**

Bonjour,
Je souhaiterais quitter la SCM au sein de laquelle j'exerce mon activité libérale avec un collègue.
J'ai un préavis de 6 mois et ne conteste pas de ce délai.
Cependant, notre local doit être mis en vente et nous devons, soit le racheter, soit trouver un autre local.
Mon collègue s'est positionné pour le rachat.
Les conditions qu'il propose pour la suite ne me conviennent pas, d'où mon souhait départ.
De plus, il n'a toujours pas obtenu de prêt.
Ceci me met dans une situation apparemment inextricable, à savoir poser ma dédite pour le mois de mars, mais me retrouver sans local en décembre, sans avoir eu la possibilité de me libérer de cette collaboration avant, afin de sécuriser la poursuite de mon activité.

Est-ce que ce cas de figure pourrait m'autoriser à réduire la durée du préavis à trois mois, par exemple, afin de coïncider avec le préavis du propriétaire ?

Merci d'avance pour votre éclairage.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés